

**DEPARTEMENT  
DE LA MANCHE**

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES**

**GRANVILLE TERRE ET MER**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé au pôle de l'eau, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

**Présents en qualité de titulaire**

Mme Anne-Lise BEAUJARD	M. Georges HERBERT	M. Miloud MANSOUR
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	M. Arnaud MARTINET
M. Hervé BOUGON	Mme Sophie JULIEN-FARCIS	M. Stanislas MARTIN
M. Alain BRIÈRE	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Gilles MÉNARD
M. Jacques CANUET	M. Pierre LEBOURGEOIS	M. Alain NAVARRET
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Denis LEBOUTEILLER	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Patricia LECOMTE	M. Michel PEYRE
Mme Delphine DESMARS	M. Daniel LÉCUREUIL	M. Michel PICOT
M. Philippe DESQUESNES	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Alain QUESNEL
M. Jérémy DURIER	M. Didier LEGUELINEL	Mme Claire ROUSSEAU
Mme Gaëlle FAGNEN	Mme Annaïg LE JOSSIC	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Fany GARCION	M. François LEMOINE	Mme Catherine SIMON
Mme Sylvie GATÉ	M. Rémi LERQUIER	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	Mme Isabelle LE SAINT	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GOUJAT	M. Philippe LETENNEUR	M. Guillaume VALLÉE
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Bernard VIEL
M. François HAREL	Mme Violaine LION	
M. Nils HÉDOUIN		

**Présente en qualité de suppléante** : Mme Martine GUILLAUME suppléante de M. Michel MESNAGE

**Procurations** : Mme Anita DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAYEN, Mme Marine LAPIE à M. Gilles MENARD, M. Jean-René LEDOYEN à Mme Marie-Mathilde LEZAN, Mme Anne MARGOLLÉ à M. Alain BRIERE, Mme Valérie MELLOTT à M. Bernard VIEL

**Absente** : Mme Dominique BAUDRY

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie GATE

**Date de convocation et affichage** : 18 novembre 2021.

**Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.**

**Délibération n°2021-138**

**ZAC DU THEIL- BILAN DE DE CONCERTATION PREALABLE ET MODALITÉS DE LA  
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PVVE)**

Par délibération n°2018-156 du 26 novembre 2018, la Communauté de communes a engagé une procédure d'aménagement concerté pour la création d'un parc d'activité sur le secteur du Bas Theil à

St Planchers. Cette délibération prévoyait, en application des articles L.103-2 et suivant du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation préalable.

Les objectifs de la Communauté de communes pour la création de la Zone d'Aménagement Concerté du Theil à Saint-Planchers sont les suivants :

- Satisfaire les besoins de foncier pour des activités artisanales ou industrielles dans un contexte de raréfaction des terrains disponibles dans les zones d'activité existantes ;
- Assurer la création d'une zone d'activité répondant aux besoins exprimés sur le territoire ;
- Promouvoir un urbanisme de qualité en intégrant des exigences environnementales dans la création de la zone et la construction des bâtiments ;
- Répondre aux besoins en équipements publics relatif à la compétence communautaire de traitement des déchets, en implantant sur la zone un pôle environnemental comprenant un quai de transfert, une déchetterie, une recyclerie et des locaux administratifs ;
- Mettre en œuvre les objectifs du SCOT du Pays de la Baie en termes de création de zone d'activité.

Conformément aux modalités arrêtées par la délibération précitée du 26 novembre 2018, la concertation relative à la création de cette opération sous forme de ZAC s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- Organisation d'une réunion avec les riverains du secteur d'étude et associations locales concernées par le projet le 11 décembre 2018 ;
- Organisation d'au minimum une réunion publique sur la commune de Saint-Planchers annoncée dans les journaux locaux. Deux réunions publiques ont été organisées les 22 Janvier 2019 et 17 septembre 2019.
- Mise en place d'une exposition en Mairie de Saint-Planchers durant la durée de la concertation de Janvier 2019 au 10 Novembre 2021 ;
- Mise à disposition d'un registre en Mairie de Saint-Planchers, permettant au public de consigner ses remarques et observations ;
- Information de la population par voie d'articles dans les journaux locaux, le bulletin municipal de Saint-Planchers et le magazine communautaire ;
- Information sur le projet par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté de Communes et/ou celui de la commune.

Le bilan de la concertation, annexé à la présente délibération relate l'ensemble des actions menées par la collectivité dans le cadre de cette concertation préalable.

Les modalités de la concertation ont été respectées et mises en œuvre par la collectivité, que ce soit via les annonces numériques ou dans la presse, l'organisation des réunions ou encore la mise à disposition du registre et l'organisation de l'exposition en mairie de St Planchers.

Globalement, la participation de la population s'est centrée sur la réunion avec les riverains de décembre 2018 et les deux réunions publiques de janvier et septembre 2019. La réunion avec les riverains a permis de partager les enjeux du secteur : préservation des cheminements doux et des principaux arbres de qualité, aménagement paysager des pourtours de l'opération, prise en compte du ruissèlement des eaux ou encore sécurisation de l'accès à la zone.

Les deux réunions publiques ont permis de partager les orientations retenues pour l'aménagement de ce parc d'activité et de présenter une esquisse d'aménagement. Lors de ces rencontres, la population a aussi pu échanger avec les élus sur les aménagements et les installations prévus sur le site dont le pôle environnemental.

La page internet dédiée au projet sur le site de la Communauté de Communes a été mise à jour régulièrement pour tenir compte de l'avancée de la concertation : annonce des réunions publiques, mise à disposition des comptes rendus, présentation de l'esquisse et information de la fin de la concertation préalable. En complément, les annonces sur la page Facebook de la Communauté de Communes et par voie de presse ont permis d'informer la population des dispositions relatives à cette concertation préalable.

Malgré les rappels de la fin de la procédure effectués par voie numérique en juillet 2021, par voie de presse et dans le magazine communautaire en octobre 2021, il n'y a eu qu'une remarque consignée dans le registre ouvert en mairie de St Planchers. Des courriers adressés au président de la

communauté de communes et relatifs au projet de la ZAC du Theil ont été ajoutés au bilan de la concertation.

Finalement, cette concertation préalable a permis de valider les objectifs proposés, le périmètre ainsi que le programme prévisionnel des constructions à vocation artisanales, industrielles et d'équipements public.

Conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, le dossier finalisé à l'issue de la concertation préalable doit être soumis à la participation du public par voie électronique. Ce dossier doit comprendre le bilan de la concertation, l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de la collectivité à cet avis.

Pour la phase de participation du public par voie électronique, il est proposé de retenir les modalités suivantes :

- Publication, 15 jours au moins avant le démarrage de la participation d'un avis dans la presse locale, sur le site internet de Granville Terre et Mer et sur celui de la commune de St Planchers, par affichage au siège de Granville Terre et Mer et en mairie de St Planchers

Cet avis annoncera les dates et les modalités de mise à disposition du dossier et de participation du public, dont le déroulement sera le suivant :

- Mise à disposition du dossier par voie électronique sur le site internet de Granville Terre et Mer pendant 30 jours à compter du 17 décembre 2021 et jusqu'au 17 janvier 2022 ;
- Mise en place d'une adresse électronique destinée à recueillir les avis du public ([concertation.urbanisme@granville-terre-mer.fr](mailto:concertation.urbanisme@granville-terre-mer.fr)) sur la même période de 30 jours ;
- Mise à disposition d'un ordinateur au pôle de proximité de Bréhal (14 rue de la Gare) pour consulter le dossier pendant 30 jours.

**Le Président ayant invité le Conseil communautaire à en délibérer,**

**VU** le bilan de la concertation préalable annexé à la présente délibération ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants ;

**VU** l'article L123-19 du code de l'environnement relatif à la participation du public par voie électronique ;

**CONSIDERANT** que la concertation préalable s'est tenue conformément aux dispositions fixées dans la délibération n°2018-156 du 26 novembre 2018 du conseil communautaire ;

**CONSIDERANT** qu'il convient désormais d'engager la phase de participation du public par voie électronique ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**A L'UNANIMITÉ**

**(9 abstentions : Anne-Lise BEAUJARD, Fany GARCION, Nils HEDOUIN, Miloud MANSOUR, Françoise MARGUERITE-BARBEITO, Valérie MELLOTT, Frédérique SARAZIN, Guillaume VALLEE, Bernard VIEL)**

- **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Theil, tel que présenté en synthèse dans la présente délibération et en intégralité en annexe ;
- **ENGAGE** la participation du public par voie électronique selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DONNE** au Président tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délibération, par tous actes et formalités prévues par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20211125-2021-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2021

Affichage : 30/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Granville, 29/11/2021  
Document signé électroniquement